

Le Centre désigné VAS pour les jeunes de moins de 18 ans

Notre équipe peut :

- t'écouter;
- te rassurer sur tes inquiétudes au sujet de ta santé;
- t'aider à comprendre ce qui se passe dans ton corps, dans ta tête et dans ton cœur;
- évaluer avec toi tes besoins;
- intervenir auprès de tes parents avec ton accord;
- te référer aux bons services.

**En parler à quelqu'un qui
te croit t'aidera à recevoir
du soutien et à te sentir
davantage en sécurité.**

450 654-1023, poste 257

OU

1 866 423-2287

cliniquevas.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

**N'hésite pas à nous laisser
ton message, nous rappelons
rapidement.**

Le Centre désigné VAS
au
Centre intégré de santé et de services
sociaux de Lanaudière

travaille en collaboration avec

- L'urgence de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG) pour les jeunes de moins de 18 ans victimes d'une agression sexuelle;
- L'urgence du Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL) pour tous les jeunes âgés entre 14 ans et 18 ans victimes d'une agression sexuelle (les jeunes de moins de 14 ans sont dirigés vers l'Hôpital Pierre-Le Gardeur).

CENTRE DÉSIGNÉ VAS

INFORMATIONS AUX JEUNES

Victimes d'Agression Sexuelle

Suivi médical et
soutien psychosocial aux
jeunes de moins de 18 ans
et à leur famille de la
région de Lanaudière

Objectif du service

Le Centre désigné VAS permet de dépister tout problème de santé émotionnelle et physique que tu pourrais développer à la suite d'un abus ou d'une agression sexuelle. Le Centre désigné VAS s'assure que tu sois traité et référé vers les ressources appropriées.

Quand et comment nous consulter

- Si l'agression s'est produite il y a **MOINS de 5 jours** : présente-toi directement à l'urgence de l'hôpital. L'équipe de l'urgence nous avisera et nous communiquerons avec toi pour un rendez-vous dans les jours suivants.
- Si l'agression s'est produite : il y a **PLUS de 5 jours** : tu peux communiquer directement avec nous par téléphone ou par courriel et une travailleuse sociale te rappellera dans les 24 heures du lundi au vendredi pour te donner un rendez-vous au Centre désigné VAS.

450 654-1023, poste 257
Sans frais : 1 866 423-2287

cliniquevas.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

- Il arrive également que nous communiquions avec des jeunes qui nous ont été référés par un policier, par la DPJ, par un enseignant, etc.

Suivi et soutien

L'équipe du Centre désigné VAS est composée de pédiatres, d'infirmières et de travailleuses sociales.

Le suivi et le soutien du médecin et de l'infirmière ont pour but d'évaluer ton état de santé émotionnelle et physique, d'évaluer si tu as des blessures, de te faire les prises de sang si elles sont nécessaires (par exemple pour les infections transmissibles sexuellement et par le sang), de faire le suivi de certains médicaments prescrits à l'urgence, de regarder les vaccins qui pourraient te protéger et autres traitements selon ta situation.

Aussi, le médecin ou l'infirmière regarderont avec toi certains éléments de santé qui peuvent être affectés par une agression sexuelle ou un abus, comme ton appétit, ton sommeil ou encore ton fonctionnement dans tes activités de tous les jours.

Le soutien psychosocial vise à t'apporter de l'aide à propos des difficultés vécues ou que tu pourrais vivre suivant une agression sexuelle ou un abus. La travailleuse sociale t'informerera et te guidera vers les ressources disponibles dans la région.

L'équipe du Centre désigné VAS est là aussi pour répondre aux différentes questions que toi ou tes proches pourrais avoir en lien avec une agression sexuelle ou un abus.

La journée du rendez-vous

Lors du rendez-vous au Centre désigné VAS, apporte ta carte d'assurance maladie et ton carnet de vaccination.

Des conseils pour toi

- ***Il est important de dire à quelqu'un que tu as été ou que tu es victime d'agression sexuelle***

En parler à tes parents est probablement la meilleure chose à faire, mais cela dépend de chaque situation. L'important est surtout d'en parler à une personne en qui tu as confiance, comme un proche, un policier, une personne de ton école, un professionnel de la santé. Il est important de trouver une personne qui pourra t'aider, te guider, te protéger, te soigner, t'écouter et te comprendre.

La violence sexuelle est interdite par la loi et tu as le droit d'être protégé. En parler aidera à mettre fin à cette violence.

La personne à qui tu te confies doit avertir les services de protection de l'enfance ou la police.

En parler, c'est empêcher ton agresseur de faire du mal à d'autres jeunes.

- ***Tu ne dois pas avoir honte ou te sentir coupable***

Des spécialistes sont là pour t'aider à chacune des étapes.

Rappelle-toi que tu n'es pas responsable des problèmes de l'agresseur et que seul l'agresseur est responsable de l'agression.